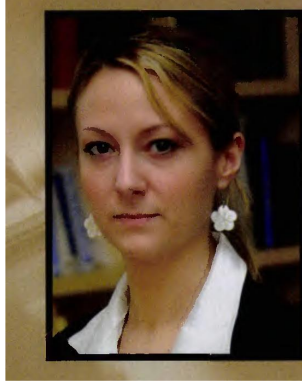




TRIBUNE LIBRE

PAROLE D'AVOCAT



**SANDRINE RICHARD**  
AVOCAT  
SIMON ASSOCIÉS

**SANDRINE RICHARD**

## Canada : pays à l'honneur

Pays phare de la franchise mondiale, le Canada accueille sur son territoire de nombreuses chaînes venues d'ailleurs. Mais peu encore d'origine française. Pourtant, le pays présente de nombreux atouts.

— **Le salon Franchise Expo Paris met cette année le Canada à l'honneur ; c'est donc l'occasion de présenter ce pays propice à l'exportation des concepts français.** Membre du Commonwealth et des principales organisations internationales relatives à l'économie (OCDE et OMC en particulier et, au niveau régional, ALENA), le Canada est l'une des nations les plus riches au monde et l'un des membres du G8.

— **Le Canada est un Etat fédéral regroupant 10 Provinces et 3 Territoires ;** environ 80 % de la population canadienne vit dans les villes. Les villes les plus importantes sont Toronto (5,4 millions d'habitants), Montréal (3,6 millions d'habitants), Vancouver (2,2 millions d'habitants), Ottawa-Gatineau (1,2 million d'habitants), Calgary (1,2 million d'habitants) et Edmonton (1 million d'habitants).

— **L'Union européenne est, après les Etats-Unis, le deuxième partenaire commercial du Canada.** Ces relations sont appelées à se renforcer : un Accord économique et commercial global (AECG) est actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et le Canada et devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2011. En 2008, la France était le cinquième investisseur direct au Canada, et le sixième bénéficiaire des investissements directs étrangers Canadiens.

— **La franchise a connu un succès croissant après la Seconde Guerre mondiale, pour devenir un important secteur de l'économie à partir des années 70.** L'Association canadienne de la franchise (ACF) a été créée en 1967. Les franchiseurs implantés au

Québec ont fondé en 2004 une association propre : le Conseil québécois de la franchise (CQF), succédant au Conseil national sur le franchisage et le partenariat (CNFP), lui-même créé en 1984.

D'après les informations accessibles, le Canada connaîtrait la plus forte concentration de réseaux de franchise par rapport au nombre d'habitants : une franchise pour 450 habitants. Le succès de la franchise est particulièrement marqué en Ontario, au Québec et en Colombie Britannique.

— **La franchise ne concerne pas moins de 40 secteurs d'activité** (centres sportifs, travaux, livraison à domicile, alimentation pour animaux, salons de beauté, alimentation, construction, pharmacies, formation, etc.). La restauration est le secteur le plus représenté (259 enseignes en 2010) ; la vente au détail est également fortement présente (78 enseignes en 2010) et connaît un succès croissant. Comme en France, le secteur des services se développe rapidement. Ainsi, le secteur des services aux personnes âgées et des services à domicile s'est accru de 29 % entre 2009 et 2010 et concerne aujourd'hui 18 réseaux. Le chiffre d'affaires annuel de la franchise représente environ 10 % du PIB du pays avec plus de 90 milliards de dollars canadiens, soit environ 64,1 milliards d'euros.

— **Environ les deux tiers des réseaux implantés au Canada sont d'origine étrangère. Ces réseaux importés viennent principalement des Etats-Unis, mais également d'Australie et d'Europe.**

Une proportion relativement faible des réseaux français s'implante au Canada. La dernière enquête menée à l'initiative de la Fédération française de la franchise indique que seuls 9 % des réseaux interrogés s'étaient implantés en Amérique du Nord. Ce chiffre est néanmoins en progression de 3 % par rapport aux années précédentes.

Autant d'éléments qui invitent les enseignes françaises à s'interroger sur l'exportation de leur concept dans ce pays phare du secteur de la franchise. ■

